

**62^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies
Première Commission**

(New York, 8 octobre – 2 novembre 2007)

* *
*

**Intervention prononcée
par Son Excellence Monsieur Jean-François DOBELLE,
Ambassadeur,
Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement,**

**Explication de vote de la résolution A/C/61/L 30 :
« Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires »**

New York, 30 octobre 2007

vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation prend la parole pour expliquer son vote sur la résolution L.30 intitulée : « Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires ».

Cette année la France s'abstient sur la résolution présentée par le Japon sur la question du désarmement nucléaire.

Nous connaissons l'engagement du Japon en faveur du désarmement nucléaire et son soutien à l'objectif ultime d'élimination des armes nucléaires. Nous le comprenons et le respectons. Mais, comme nous l'avions expliqué les années précédentes au moment du vote, le texte de cette résolution, qui n'a pas évolué depuis les deux dernières années, continue de soulever à nos yeux des difficultés.

En 2005 et 2006, nous avons soutenu la résolution présentée par le Japon tout en exprimant des réserves fortes sur certains de ses paragraphes. Nous avons fait ce choix pour « manifester notre soutien aux Etats qui abordent avec sérieux et bonne foi la question du désarmement nucléaire ». Mais nos réserves demeurent et elles n'ont malheureusement pas été suffisamment prises en compte dans le texte, malgré nos propositions et notre disposition à engager un dialogue constructif.

Permettez moi de rappeler ici nos réserves sur ce texte :

- Dans les OP 4 et 7, le principe de l'irréversibilité et les nouvelles réductions du niveau d'alerte des armes auxquelles le texte appelle ne peuvent être envisagés de manière déconnectée de l'analyse du contexte stratégique et des conditions de la sécurité et de la stabilité internationales. Or, la précision selon laquelle ce principe ou ces mesures doivent être mises en œuvre « in a way that promotes international security » n'y équivaut pas pour nous.
- Nous concevons les efforts de transparence mentionnés dans l'OP4 comme une mesure de confiance volontaire, destinée à favoriser la réalisation de nouveaux progrès en matière de désarmement. Nous souhaiterions voir cette conception reflétée dans le texte.

- L'OP8 s'écarte notamment du langage auquel nous souscrivons sur l'objectif ultime d'élimination des armes nucléaires, le « processus » d'élimination des armes nucléaires qu'il mentionne n'étant, au demeurant, pas replacé dans le cadre du désarmement général et complet. Il évoque également une diminution du rôle des armes nucléaires dans les politiques de défense à laquelle nous ne pouvons souscrire car la dissuasion nucléaire demeure un fondement essentiel de la sécurité de la France.

- Enfin, l'OP11 n'inscrit pas la négociation du traité cut-off dans le cadre de la Conférence du désarmement qui est pourtant de notre point de vue, la seule enceinte de négociation appropriée

Nos suggestions d'amendement n'ayant toujours pas été prises en compte, nous ne pouvons garder l'attitude de 2005 et 2006.

Cette abstention ne doit en aucune manière être interprétée comme une remise en cause de notre détermination à mettre en œuvre nos engagements au titre de l'article VI du Traité. Les efforts importants que la France a déjà consentis en matière de désarmement nucléaire témoignent de notre bonne foi, notamment : ratification du Traité d'Interdiction Complète des Essais (TICE) et démantèlement du Centre d'Essais du Pacifique, moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et démantèlement des installations de production correspondantes, réduction significative de notre arsenal, réduction du nombre de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

Je tiens aussi à souligner ici les efforts et l'engagement de mon pays en faveur de la mise en place du régime de vérification du TICE. Enfin, la France se tient prête à commencer la négociation du « cut-off » sans délais dans le cadre de la CD. Pour poursuivre les efforts qui ont été engagés, nous pensons que la priorité de la communauté internationale doit aller à ces deux sujets : l'entrée en vigueur du TICE et le lancement de la négociation du «cut-off ».

Je vous remercie Monsieur le Président./.